

s factures impayées



orange, maintenant il est blanc», indique l'huissier.

Dans une rue perpendiculaire, c'est chez une femme qu'il faut se rendre. Mais elle est partie en Thaïlande plusieurs mois, non sans avoir écrit une lettre à l'huissier. «Pourriez-vous attendre mon retour pour saisir mes maigres biens? Dans ce pays, les riches prennent aux pauvres et non le contraire. Les pauvres n'ont qu'à crever.» Un nouvel avis de passage sera accroché à sa porte, restée fermée.

«J'ai payé ma facture!»

Fatalement, ce sont les halls d'entrée des Pâquis et leurs boîtes aux lettres dégingluées qui orientent l'huissier. Mais dans cet entrelacs de noms fantaisistes et de résidents sans identité déclarée, la tournée se complique. «Les prostituées sont très difficiles à localiser, un mandat de conduite auprès de la police est parfois nécessaire», observe Jérôme Laperrière. Chez ceux dont on connaît l'adresse et l'appartement, la porte ne s'ouvre pas, ou peu. L'huissier coince l'avis dans le chambranle dans l'attente d'un signe de vie. Autre preuve de son passage, il inscrit discrètement l'étage du débiteur sur sa boîte aux lettres (quand celle-ci correspond). «C'est un moyen de gagner du temps quand on reviendra. On saura directement à quel étage monter.»

Finance et prêt-à-porter

Ce travail de Sisyphe, porte après porte, contribue aux millions que l'Office reverse aux créanciers. Dans ce contexte d'inflation continue, il y a aussi ceux qui se délestent de leurs dettes. «J'ai payé!» lance à l'huissier une résidente des Pâquis, interloquée par cette présence sur son palier alors qu'elle a réglé une ardoise de 790 francs. Pourquoi ce hiatus? Le système informatique est en cause. Encore imparfait, il a été lancé au printemps après des années de travaux pour un somme colossale: plus de 10 millions de francs. Aujourd'hui, l'outil aurait permis d'avaler une partie des importants retards enregistrés ces derniers mois. Quant aux huissiers, ils ont paradoxalement vu les tâches se décupler avec le tout informatique. Avec ses «bugs»,

comme les délais entre le paiement d'une facture et son enregistrement ou l'impossibilité pour l'huissier d'inscrire une heure de rendez-vous précise sur un avis. Si elles peuvent paraître anecdotiques, ces carences portent un coup à la productivité, de surcroît au sein du plus grand office des poursuites de Suisse.

Dans la rue, la gestion des impayés est une affaire de relations humaines. Et parce que les poursuites dépassent les frontières sociales, la tournée de l'huissier se poursuit dans les immeubles cosus des Pâquis. Dans un vaste espace meublé avec goût et vue sur le lac, le patron d'une société ne rechigne pas à laisser entrer l'huissier. Confiant, il promet que ses dettes, contractées en son nom et pour le compte de sa société, seront honorées bientôt.

209

En millions de francs, les sommes reversées aux créanciers en 2015 par l'Office des poursuites, qui a traité 47 000 réquisitions, toutes catégories confondues (poursuites, continuations, inventaires, ventes et séquestres)

«Ces gens-là savent très bien ce que nous faisons, mais la plupart des débiteurs signent nos formulaires sans vraiment comprendre», indique Jérôme Laperrière.

La tournée se poursuit à quelques mètres de là. Dans une boutique d'habillement, l'huissier attend discrètement que l'unique client soit parti pour sortir sa carte de visite. La firme est plus connue pour ses costumes haut de gamme que pour sa tendance à ne pas payer son loyer et les cotisations sociales. Dans ce cas, l'huissier exécutera un inventaire d'urgence, par surprise, à la demande du propriétaire des murs. «Avec cette mesure, on évite que le commerce liquide la marchandise et s'évapore.» Le patron signe en soupirant; il a quelques jours pour payer les factures. Une fois encore, l'échange est court, mais sans équivoque. «La règle première de notre métier est de ne montrer aucun sentiment.»

Genou brisé lors d'une arrestation: le Parquet pense classer le dossier

Selon l'expertise, un coup de pied et une chute sur la rotule peuvent expliquer la fracture. Plaignant choqué

Le Parquet envisage de classer la plainte de Laurent, un Meyrinois qui a eu la rotule brisée après une interpellation musclée de la police à Onex en 2013. Une décision qui choquerait le plaignant. En effet, l'expertise conclut que son récit des faits est compatible avec les constatations médicales, à savoir qu'un coup de pied sur l'arrière du genou et une chute sur la rotule peuvent expliquer cette fracture.

Ce matin-là du 9 octobre, l'amie de Laurent se fait avorter. Une décision difficile pour le couple, qui n'a pas les moyens de garder l'enfant. Ce chômeur, qui travaille sur appel comme agent de sécurité, est dépité lorsqu'il sort promener son chien. L'animal n'est pas tenu en laisse. Passent par là des agents à vélo, qui mettent Laurent à l'amende. «Ce n'est pas ma journée», dit-il. Un des fonctionnaires aurait rétorqué: «Ce n'est pas notre problème.»

Laurent s'en va. Plus tard, en voyant une voiture de luxe, son sang ne fait qu'un tour. Il sort son couteau et crève deux pneus. Des agents, de passage, l'interrogent. «Ce n'est pas ma journée», répète le plaignant, qui «encaisse», dit-il, la même réponse reçue des agents à vélo. Laurent s'emporte et tente de saisir un gendarme par le gilet. Ce dernier esquive. Le Meyrinois assure avoir levé les bras pour mon-

trer qu'il n'opposait aucune résistance. L'autre agent se serait, dit-il, jeté sur lui pour le plaquer au sol, lui brisant le genou. Il hurle de douleur. Un troisième agent intervient. Le plaignant dit alors avoir été passé à tabac. Faute d'informations précises, l'expert ne s'est pas penché sur ces déclarations. Laurent conteste avoir résisté à son interpellation et d'ailleurs, écrit-il, il ne le pouvait pas en raison de sa blessure. L'expert estime en tout cas

«Les agents sont intervenus de manière proportionnée»

Me Assaël Avocat d'un agent

qu'il n'aurait pas pu donner un coup avec une rotule fracturée en raison des douleurs très vives.

Le plaignant reste à ce jour privé de violence envers les fonctionnaires. Il se retrouve aussi poursuivi pour avoir crevé les pneus de la voiture: «J'ai admis et offert de rembourser les dégâts.» Quant aux policiers, ils contestent avoir frappé Laurent, notamment au genou. Un des agents suppose que le Meyrinois s'est blessé en se jetant sur lui; là sa rotule aurait heurté le sol. Il affirme également que Laurent s'est plaint de douleurs une fois menotté, maîtrisé et debout. Une hypothèse jugée peu probable par l'expert, car une telle fracture in-

duit une souffrance intense et immédiate.

Avocat de Laurent, Me Giorgio Campa fustige la volonté de classer la procédure: «Les policiers prétendent que mon client se serait cassé le genou tout seul. L'expert dit le contraire. Il n'appartient pas au procureur de classer cette affaire. Il doit renvoyer les policiers devant les juges qui trancheront. Un classement sans procès constituerait un grave dysfonctionnement, alors que l'intérêt public au jugement de ce qui apparaît être une bavure policière est évident.» Laurent approuve: «Je me bats pour que les policiers cessent de nier l'évidence et reconnaissent leurs torts comme j'ai reconnu les miens. Ces gens sont allés très vite pour deux pneus crevés, mais ils tardent à admettre la vérité quand ils font des victimes. Ce cas dépasse ma petite personne.» Et de conclure: «Je ne pourrai plus courir, vous savez?»

Me Alain Berger, avocat d'un des agents, estime que le Ministère public «a la même lecture du dossier que moi». Pour Me Robert Assaël, avocat d'un autre policier, les agents sont intervenus de manière «très patiente, professionnelle et proportionnée face à un homme aviné et qui venait de crever les pneus d'une voiture». «Proportionnée», c'est ainsi que la justice avait défini l'intervention policière sur un homme aux Pâquis en 2009, au cours de laquelle un homme avait eu l'épaule brisée. Cette arrestation avait été jugée donc dans les règles de l'art. **Fedele Mendicino**

informatique

avec la participation active des collaborateurs et des cadres.

Une sous-commission du contrôle de gestion enquête sur les éventuels dysfonctionnements de votre office. Craignez-vous ses conclusions?

Non. Je suis confiant. Il subsiste des problèmes de management et d'organisation hérités du passé, mais la commission, comme nous, œuvre dans le but d'améliorer les choses. **L.D.S.**

Pour être délivrée de l'UDC, Christina Meissner a dû payer 10 000 francs

L'UDC et la vice-présidente du Grand Conseil, exclue de ce parti, ont trouvé un accord «pour solde de tout compte». Sauf la rancœur

Le litige financier et judiciaire qui opposait la députée Christina Meissner et son ancien parti, l'UDC, est réglé. La députée va verser la somme de 10 000 francs, soit bien moins que ce qui lui était réclamé au départ. Elle a également retiré son recours en justice contre la décision prise par l'UDC de l'exclure.

L'actuelle vice-présidente du parlement n'en reste pas moins en colère. «Pour retrouver ma liberté, il me faut payer, écrit-elle dans un communiqué. Merci de m'aider à dénoncer cette pratique indigne d'un pays démocratique.»

L'origine de la rupture remonte au 25 février 2016. Le lieu: la salle du Grand Conseil. Ce jour-là, Christina Meissner avait refusé de retirer sa candidature à

la vice-présidence au profit de Patrick Lussi, que son groupe lui avait préféré. Et c'est bien elle qu'une majorité avait élue à un poste qui conduit normalement l'année suivante à la présidence. Depuis, c'est la guerre.



Christina Meissner
Vice-présidente
du Grand Conseil

Pour réclamer de l'argent à son ancienne membre, l'UDC s'est appuyée sur la convention que signe chaque candidat du parti avant une élection. «Cette convention précise notamment ce que nous attendons des candidats, explique Eric Bertinat, secrétaire général de l'UDC genevoise. En cas de départ du parti, les signataires s'engagent à verser 1000 francs par mois jusqu'à la fin de la législature. La convention date de deux à trois législatures, mais la règle

des 1000 francs est de 2013.»

Théoriquement, la législature s'achevant en avril 2018, la facture aurait dû être plus élevée que les 10 000 francs annoncés. En fait, elle l'était au début, mais il y a eu négociation en procédure de conciliation entre les parties.

«J'aurais pu me battre, mais je n'avais pas envie de porter cela encore pendant des années, au risque d'y perdre ma santé, mon énergie et surtout ma motivation à défendre les causes qui me tiennent à cœur, réagit Christina Meissner. C'est la clôture d'une affaire extrêmement pénible, même si j'ai dû payer pour cela.» Eric Bertinat reconnaît également ne pas être mécontent de pouvoir passer à autre chose.

Pour que les choses soient claires, le communiqué de l'élue n'était pas un appel aux dons: «Mais, ajoute la vice-présidente, que ceux qui sont choqués par la pratique dont je suis la victime fassent, comme moi, un don à SOS Femmes.» **Eric Budry**

PUBLICITÉ

Nocturnes de fin d'année

Judi 22 décembre
Shopping jusqu'à 21h.

Vendredi 23 décembre
Shopping jusqu'à 19h30

Le Trade Club de Genève compte 17 entreprises actives dans le commerce de détail, enseignes de la grande distribution, spécialisées ou du luxe.

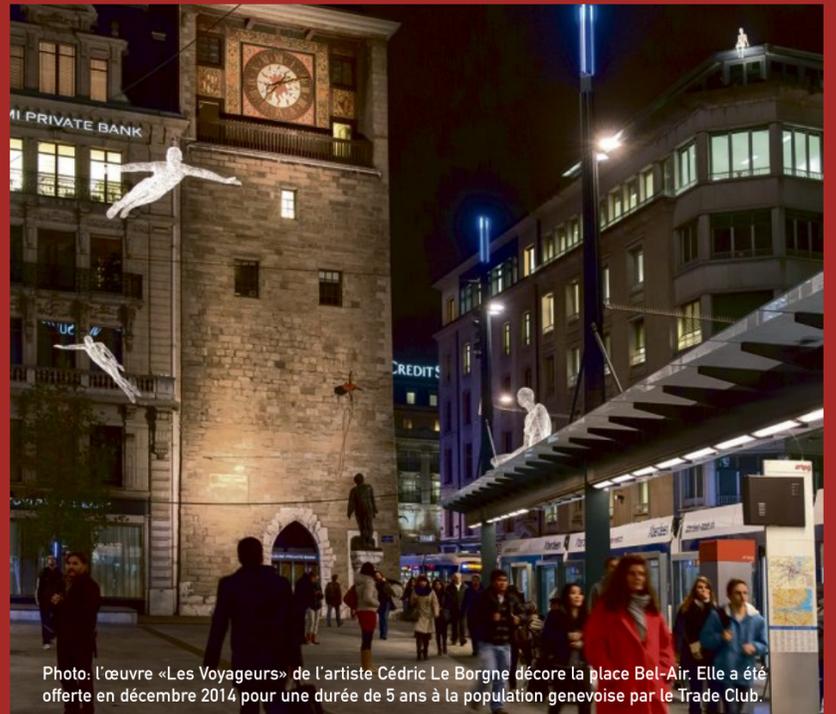


Photo: l'œuvre «Les Voyageurs» de l'artiste Cédric Le Borgne décore la place Bel-Air. Elle a été offerte en décembre 2014 pour une durée de 5 ans à la population genevoise par le Trade Club.